Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 33** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **16**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO ; Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

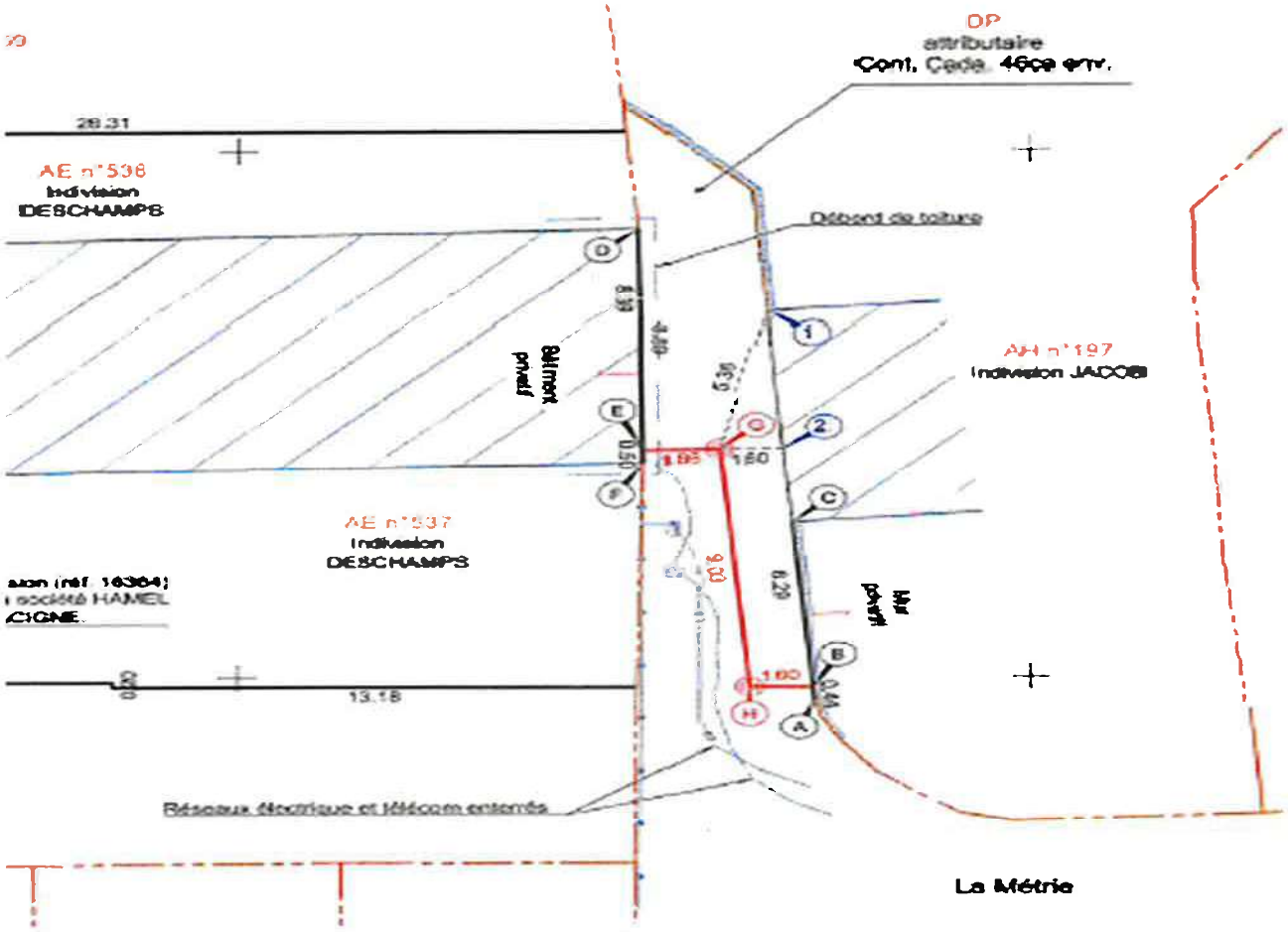
VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL – LA METRIE

M. Le Maire présente la demande de M. et Mme Jacob résidents au n°10 allée du parc afin d'acquérir un délaissé communal le long de leur maison afin d'y réaliser une isolation de leur maison par l'extérieur et l'implantation d'une pompe à chaleur.

Il est précisé que cet espace est difficile d'accès pour son entretien et inutilisé du public.
Le bornage a été réalisé et la surface précise de cette parcelle, représente 46 m², sera connu pour le jour du Conseil Municipal.

Vu la délibération 2026-03-32 du 5 mars 2026 validant le déclassement du bien du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune,
Considérant la valorisation des délaissés communaux à hauteur de 40€ du m².

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_33-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession du terrain de 46m² représenté ci-dessus à un montant de 40€/m², soit à un montant de 1 840€,
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR

Le Maire
Laurent PRIZÉ